CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA LIGUE OCCITANIE DE SPORT TAMBOURIN, ASSOCIATION LOI 1901, AYANT SON SIÈGE SOCIAL À LA MAISON RÉGIONALE DES SPORTS, 1039 RUE GEORGES MÉLIÈS CS 37093, 34967 MONTPELLIER CEDEX 2.
REPRÉSENTÉE PAR SON PRÉSIDENT, MONSIEUR DENIS ARRAZAT.

ET

……, ASSOCIATION LOI 1901,
AYANT SON SIÈGE SOCIAL À ……
REPRÉSENTÉE PAR SON (SA) PRÉSIDENT(E) , ……..

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour but de définir un partenariat entre les soussignés concernant l'organisation des plateaux régionaux « Jeunes » en salle pour la saison 2026 / 2027.

ARTICLE 2: ENGAGEMENT DE LA LIGUE OCCITANIE DE SPORT TAMBOURIN

La Ligue s'engage à rédiger et à diffuser aux équipes concernées le planning des compétitions définies dans l'article 3 de la présente convention.
En cas de modification de planning suite au forfait d'une équipe par exemple, la Ligue s'engage à informer dans les plus brefs délais, les équipes concernées et le club recevant le plateau.
Suite à l'organisation d'un plateau, la Ligue s'engage à défrayer suivant le barème désigné sur la facture.

le club organisateur sur présentation d'un RIB et de la facture ci-jointe dûment remplie.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU CLUB ORGANISATEUR

Le club s'engage à :

- Réaliser la demande de réservation d'un gymnase auprès de sa collectivité pour les dates et catégories suivantes :

- ……
- ……

- Communiquer **l'adresse de son gymnase** à la Ligue pour diffusion.
- **Fournir les feuilles de match** réservées aux plateaux jeunes pour les rencontres.
- Communiquer aux autres clubs et à la Ligue pour diffusion si une buvette sera tenue.
- Fournir des **balles** neuves pour les rencontres.
- Fournir une **marque de score**.
- Être gardien du temps, afin que le planning des rencontres soit respecté.
- Avertir la Ligue en cas de litige le jour même.
- Envoyer **par mail les feuilles de match à la Ligue le dimanche soir** suivant le plateau. fdm@tambourin-ligueoc.fr
- Établir une **facture** (modèle à remplir ci-joint) à la Ligue Occitanie de Tambourin et joindre un RIB.

ARTICLE 4: ASSURANCE

Les participants doivent tous être licenciés à la FFJBT et de ce fait sont couverts par l'assurance liée à leur licence.

La Ligue Occitanie de Tambourin déclare avoir souscrit auprès de la MACIF une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant le déroulement des compétitions.

Le club organisateur atteste de son côté, avoir souscrit une police d'assurance auprès de ……..

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature par les parties et ce, pour une durée n'excédant pas la saison en salle 2026 / 2027.

Fait en deux exemplaires originaux, le ……

POUR LE PRÉSIDENT DE LA LOT

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ……

THIERRY CLEMENT

Nom du club
Adresse

A la Ligue Occitanie de Tambourin
Maison Régionale des sports
1039 rue Georges Méliès CS37093
34967 MONTPELLIER Cedex2

FACTURE

OBJET :

Organisation de ……*(préciser le nombre)* **plateau « Jeunes » en salle Saison 2026/2027**

Date du plateau et catégorie reçue *: (cochez la ou les case(s) correspondante(s)) en précisant Journée ou ½ journée.*

DATE	POUSSINS	BENJAMINS	MINIMES	CADETS
08-Nov-26				
01-nov-26				
29-nov-26				
15-nov-25				
13-déc-26				
06-déc-26				
10-janv-27				
17-janv-27				

MONTANT TOTAL : ……€ (*en lettres*…… euros) TTC

(50,00€ la ½ journée et 100€ la journée complète)

« TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts »

Fait en deux exemplaires,

A ……, le ……,

Nom et qualité du signataire

Signature

JOINDRE UN RIB